

CONCOURS EXTERNE DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

SESSION 2018

REPONSES À SIX QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une épreuve écrite consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants :

- a. Des techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;
- b. De l'enseignement des activités physiques et sportives ;
- c. De la sociologie des pratiques sportives ;
- d. De la gestion financière appliquée aux services des sports ;
- e. De la conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;
- f. Des sciences biologiques et des sciences humaines.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les connaissances du candidat, sa capacité à présenter ses réponses de manière organisée.

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 : (4 points)

La souplesse est une des bases de l'entraînement sportif. Quelles sont les bases théoriques et les techniques d'assouplissement utilisées ?

Vous donnerez pour les techniques d'assouplissement quelques exemples.

Question 2 : (4 points)

Programmation d'activités sportives et développement de l'enfant.

En prenant comme référence le développement psychomoteur chez l'enfant de 0 à 12 ans, quels types d'activités physiques et sportives proposeriez-vous lors des différents stades de maturation ?

Question 3 : (4 points)

Quels peuvent être les acteurs d'une politique publique de promotion de la santé par le sport ? Vous argumenterez vos propos.

Question 4 : (3 points)

Quelles sont les sources de financement mobilisables pour la construction d'un équipement sportif par une communauté de communes ?

Question 5 : (3 points)

Quels sont, d'après vous, les nouveaux concepts d'équipements sportifs publics ?

Question 6 : (2 points)

Classification des habiletés motrices dans le domaine sportif.

Quelles différences faites-vous, notamment dans le cadre de l'enseignement, entre des habiletés motrices dites fermées et des habiletés motrices dites ouvertes ?